

rejeté

SÉNAT

le 20 décembre 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

instituant un Médiateur.

Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voix les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 2746, 1472, 2715, 2761
et in-8° 740.

2^e lecture : 2809.

Commission mixte paritaire : 2819
et in-8° 772.

Sénat : 1^{re} lecture : 154, 173 et in-8° 62 (1972-1973).

Commission mixte paritaire : 203.
